

## AVIS DE PUBLICATION

Le 10 AVR. 2025

Objet : Documents budgétaires

Conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités,

Le Maire soussigné, atteste que le Compte Financier Unique 2024 (budget principal et annexes), Budgets primitifs 2025 (principal et annexes), ainsi que les notes de présentation synthétiques et délibérations afférentes sont mis à la disposition du public :

- sur le site internet de la collectivité,
- en mairie, à la Direction des Finances.

Le présent Avis est affiché en Mairie, et mis en ligne sur le site internet de la collectivité, ce jour.

A Port-Jérôme-sur-Seine,

Le Maire

Virginie LUTROT

